

Alerte à la fraude : arrestation de criminels itinérants

Written by Sean Rocca | novembre 21, 2023 at 02:30:pm

Dossier : 23-7462, 23-7499, 23-7549

La police de Saint John a procédé à deux arrestations en rapport avec des achats frauduleux de pneus auprès d'entreprises locales.

Il est allégué que :

Entre le mardi 14 novembre et le mercredi 15 novembre 2023, un certain nombre d'achats de pneus d'un montant élevé ont été effectués dans des commerces locaux à l'aide de cartes de crédit frauduleuses.

Le jeudi 16 novembre 2023, une femme de 31 ans a tenté de récupérer une commande de pneus dans un commerce local en utilisant un camion UHAUL. La police a été contactée et a arrêté la femme qui utilisait de fausses pièces d'identité. Elle a comparu devant le tribunal le 17 novembre 2023, accusée de possession de documents d'identité appartenant à une autre personne et d'obstruction à un agent de la paix. Elle a plaidé coupable et a été condamnée à une peine conditionnelle de six mois. Il lui a été ordonné de ne pas se trouver au Nouveau-Brunswick après le 20 novembre 2023.

Le lundi 20 novembre 2023, la même suspecte, accompagnée d'un homme de 26 ans, serait retournée dans une autre entreprise à bord d'un camion UHAUL pour récupérer des pneus qui auraient été achetés à l'aide d'une carte de crédit frauduleuse. La police a localisé les suspects à proximité et les a arrêtés pour des délits liés à la fraude. Ils ont été placés en garde à vue et comparaîtront devant le tribunal le mardi 21 novembre 2023.

Les suspects proviendraient de l'extérieur de la province et les enquêteurs croient qu'ils pourraient être responsables de crimes semblables à l'intérieur et à l'extérieur de Saint John. L'Unité des fraudes poursuit son enquête.

Les entreprises locales sont invitées à prendre des précautions supplémentaires lors d'achats importants impliquant l'utilisation de cartes de crédit. Dans certains cas, les cartes de crédit actives peuvent être clonées à l'insu de leur titulaire, et

les transactions ne seront pas nécessairement refusées au moment de l'achat. Les entreprises peuvent ne se rendre compte de la fraude que plusieurs jours après l'enlèvement ou la livraison du produit, une fois que le titulaire de la carte a détecté les transactions suspectes sur son compte. Les entreprises devraient fixer des limites de transactions qui obligent à contacter le titulaire de la carte directement par l'intermédiaire de la société émettrice de la carte de crédit afin de vérifier les transactions au moment de la vente.

Les titulaires de cartes doivent surveiller régulièrement leurs comptes et s'inscrire à des alertes de transactions en temps réel auprès de leur société de cartes de crédit afin d'identifier et de signaler rapidement les fraudes potentielles.

Toute personne ayant des renseignements à cet égard est priée de communiquer avec la police de Saint John au 1-506-648-3333 ou, sous le couvert de l'anonymat, avec Échec au crime au 1-800-222-8477 ou au 1-800-222-T.I.P.S.